

Les chrétiens, l'Église et le sexe

On sait que les chrétiens², dans leur toute grande majorité, adoptent dans leur vie sexuelle des comportements qui sont pourtant condamnés par les instances officielles de l'Église catholique. Sont-ils/elles schizophrènes ? Voici quelques éléments de réflexion, tels qu'ils ont été vécus dans la mouvance d'associations et de mouvements chrétiens en Belgique francophone.

Parmi les couples qui se réfèrent à l'évangile, qui se disent chrétiens, quelle est la proportion qui se sent concernée par les normes rappelées par la hiérarchie de l'Église catholique en matière de morale sexuelle ? Combien de couples se préoccupent aujourd'hui de la licéité des méthodes de contraception non naturelles ? Combien de couples confrontés à des problèmes de stérilité se préoccupent de la licéité des procréations médicalement assistées ? Combien de jeunes se soucient de l'interdiction des relations sexuelles avant le mariage ? On pourrait continuer la liste avec l'usage du préservatif pour se protéger du Sida, avec les questions qui touchent les divorcés remariés³, avec les relations homosexuelles, l'adoption par des couples homosexuels, etc.

Les médias, qui sont avides de sujets « sexe », mais aussi d'oppositions et de contrastes, publient régulièrement des sondages et des études sur la question. Une des dernières enquêtes du journal *Le Soir*, en 2010, révélait ainsi que 90 % des catholiques sont favorables à l'utilisation de méthodes contraceptives, 73 % estiment qu'il est temps de renoncer au célibat des prêtres, 61 % sont en faveur de l'euthanasie... Des positions en contradiction avec la doctrine romaine.

Le divorce entre l'Église et les catholiques

On dit généralement que ce divorce entre les catholiques et l'Église sur les questions de morale sexuelle s'est effectué en 1968, lors de la publication de l'encyclique *Humanae Vitae* par le pape Paul VI, qui condamnait l'usage de la contraception.

Il faut rappeler que la pilule avait été mise au point dans les années 50 et commercialisée au début des années 60 seulement.

On peut aussi relever le fait que l'apparition d'une contraception fiable n'est pas seulement une découverte scientifique parmi d'autres. La maîtrise de la fécondité par les humains, hommes et femmes, a signifié un bouleversement fondamental dans beaucoup de domaines. Parmi d'autres, on pourrait citer la possibilité de limiter la taille des familles, avec tout ce que cela implique ; le pouvoir des femmes sur la fécondité, qui entraîne une plus grande indépendance vis-à-vis des hommes et la possibilité concrète de s'impliquer davantage dans la vie sociale et sur le marché du travail ; une nouvelle manière de considérer les enfants puisque désormais objets de choix, ils se doivent de correspondre aux attentes des parents ; etc.

Cette encyclique a été très durement ressentie par beaucoup. Il faut dire que cette encyclique allait à l'encontre de la commission qui avait été chargée de réfléchir à ces questions au milieu des années 60. « La décision de Paul VI a été d'autant plus douloureusement ressentie que les travaux de la Commission pontificale sur les problèmes de la population, de la famille et de la natalité (1964-1966) avaient abouti, à une très large majorité des membres, à des conclusions favorables à une nouvelle orientation de l'enseignement traditionnel. »⁴ Le chanoine belge Pierre de Loch, très impliqué dans les questions de morale sexuelle (Feuilles Familiales, CEFA, préparation au mariage, etc.) en faisait partie. Pour lui, la méthode n'avait pas d'importance en tant que telle.

Ce qui comptait, c'était de voir celle qui « contribuait le plus efficacement et le plus valablement à intensifier l'unité des époux⁵ ». On dit que Paul VI a pris peur et a fait rédiger une encyclique qui prenait le contrepied des conclusions de cette commission.

Quelles ont été les réactions ?

Bien sûr, certain.e.s catholiques ont suivi... ou du moins ont essayé. Le respect de l'autorité et de la hiérarchie était encore très fort à l'époque et beaucoup pensaient que quand on a une religion, il faut en accepter les règles. C'était tout de même une garantie pour « gagner son paradis »...

Beaucoup de catholiques ont refusé cette prise de position. Certain.e.s ont quitté l'Église, à ce moment-là ou dans les années qui ont suivi, lors d'autres rappels d'une morale sexuelle très normative, en restant éventuellement attachés à l'évangile.

Parmi les associations conjugales et familiales, plusieurs marquèrent aussi leur opposition. Parmi elles, le « Centre d'étude, d'éditions et de consultations familiales »⁶ (Feuilles Familiales) prit clairement ses distances, au nom de l'expérience des couples du mouvement et de leurs échanges et réflexions sur ces questions. « À propos de la licéité des moyens de régulation dont traite la partie principale de l'encyclique, nous ne parvenons pas à nous sentir d'accord avec le texte pontifical. » Et, plus loin : « On peut faire remarquer qu'un certain nombre de chrétien.ne.s faisaient fausse route lorsqu'ils déclaraient espérer du magistère une recette dans le domaine de la régulation des naissances. Nous déplorons que le pape ait, en fait, répondu à ce souhait trop restreint, évitant aux intéressés une prise de responsabilité vraiment personnelle après examen critique des divers éléments en présence »⁷. Un plaidoyer pour la responsabilité individuelle et l'esprit critique, somme toute assez cohérent avec la manière de fonctionner des groupes qui se réunissaient régulièrement pour réfléchir ensemble aux questions relationnelles et familiales.

Mais il faut se rappeler du poids qu'avait encore l'Église catholique dans la société de l'époque. Pour les Feuilles Familiales, cette prise de position a provoqué le départ de plusieurs centaines de membres et d'abonnés, scandalisés par une remise en cause de l'autorité de l'Église. Elles ont continué néanmoins à se revendiquer d'une appartenance chrétienne et comme elles n'avaient pas de lien structurel avec l'Église catholique, il n'y a pas eu de

sanction, de retrait de subsides ou de mandat officiel. Cela n'a pas été le cas de tout le monde...

Et puis il y a eu très vite des tentatives d'accommodement. Les évêques de Belgique, par exemple, sans remettre en cause officiellement l'encyclique, ont rappelé qu'en dernier recours, c'était toujours la conscience individuelle qui devait trancher. « Il faut reconnaître selon la doctrine traditionnelle, que la dernière règle pratique est dictée par la conscience éclairée selon l'ensemble des critères qu'expose Gaudium et Spes ; et que le jugement sur l'opportunité d'une nouvelle transmission de la vie appartient en dernier ressort aux époux eux-mêmes qui doivent en décider devant Dieu. »⁸ Une sorte de diplomatie très ecclésiastique, qui se déclinera par la suite, sur ce sujet comme sur bien d'autres, en une distinction entre ce qui tient à la vérité, à la loi, au dogme... et ce qui tient à la pastorale, qui essaie de prendre en compte les situations particulières.

Responsabilité individuelle et autonomie morale

Plus profondément, cela a été pour beaucoup de chrétien.ne.s l'occasion de réfléchir au lien qu'ils faisaient entre leur foi, l'évangile, l'appartenance à l'Église catholique et le respect de normes et de lois édictées par un pouvoir ecclésiastique hiérarchisé. Il faut se rappeler que l'on avait à l'époque une vision très moralisante de la vie chrétienne. Être chrétien.ne, c'était surtout une question de pratiques.

Pour beaucoup, cette réflexion a abouti progressivement à une prise d'autonomie morale. De nombreux/ses chrétien.ne.s en sont venus à se dire, en simplifié : « La manière de traduire l'évangile dans ma vie pratique, et dans ma vie sexuelle en particulier, c'est moi qui suis le mieux placé pour la déterminer ».

Plus fondamentalement encore, certain.e.s se sont demandé s'il y avait une morale chrétienne, si cela avait du sens de parler d'une morale chrétienne. Pierre de Lochet disait ainsi : « Est-il si sûr que la Révélation, qui nous parle de notre destinée ultime et de l'alliance actuelle avec un Dieu d'amour, nous donne sur le comportement humain des précisions nouvelles, qui nous dispenseraient de tout effort commun pour comprendre l'homme ? Il n'est pas évident qu'il existe une morale spécifiquement chrétienne. Le croyant, comme quiconque, doit avoir une morale. Mais pourquoi ne devrait-il pas chercher ses valeurs morales aux mêmes sources que tous : c'est-à-dire mener en dia-

logue avec tous, sa recherche d'une meilleure saisie de l'humain. »⁹ Dans cette vision des choses, partagée par beaucoup de chrétien.ne.s aujourd'hui, les « valeurs » ne sont pas propres aux chrétien.ne.s mais constituent une sorte de patrimoine commun de l'humanité. L'approche chrétienne ne serait pas d'abord d'ordre moral, mais de l'ordre d'un horizon de sens dans la relecture des événements de la vie, en lien avec la vie du Christ et les écrits qui la relatent.

En guise de conclusion

Il faut reconnaître que l'opposition entre l'Église structurelle et les chrétiens est commode pour les besoins de la schématisation mais partiellement injuste. L'Église, c'est autre chose que les normes qui sont rappelées de temps à autre, à temps et à contretemps... C'est aussi les chrétiens eux/elles-mêmes et de nombreux/ses pasteurs qui cherchent d'abord à se laisser interpellé au quotidien par les questions et les souffrances des femmes et des hommes d'aujourd'hui.

C'est partiellement injuste, mais il faut aussi reconnaître qu'il y a tout un courant conservateur dans l'Église catholique qui se plaît à rappeler ces aspects pour marquer sa différence et une identité forte dans la société pluriculturelle d'aujourd'hui.

Et ce n'est pas un hasard si le divorce entre l'Église et bon nombre de chrétien.ne.s s'est produit à propos de questions d'ordre sexuel. La sexualité est bien sûr une des composantes essentielles de la vie humaine, mais elle a aussi des implications importantes dans l'organisation de la société. La maîtrise de la fécondité par les femmes a permis de sortir petit à petit d'une organisation patriarcale de la société, d'accéder à plus d'égalité. L'Église n'est pas la seule à avoir voulu maîtriser et encadrer par des normes la sexualité des humains. Les États l'ont fait et le font encore. Mais il n'est peut-être pas étonnant de voir aujourd'hui le Vatican, organisation patriarcale s'il en est, s'élever contre les théories du genre, qui font justement la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Enfin, si beaucoup de chrétien.ne.s considèrent aujourd'hui que les normes de l'Église en matière de sexualité sont nulles et non avenues, cela ne signifie pas qu'ils/elles ne font pas de lien entre leur vécu sexuel et l'évangile ou leurs convictions. Les personnes, les couples savent que la sexualité est un lieu où se vit l'amour, bien sûr, mais aussi où l'on s'implique tout entier,

avec sa vision de l'humain, avec ses valeurs, ses fragilités, où l'on rencontre peut-être de la manière la plus forte la différence irréductible de l'autre. Cette expérience demande aussi une parole, la parole échangée à deux, mais aussi plus largement avec d'autres, dans des groupes d'échange, des groupes de réflexion, des équipes de foyers, etc. Ces échanges sont peut-être une image actualisée de ce que pourrait être l'Église : une communauté de personnes qui ont été interpellées, qui s'interrogent, qui échangent, confrontent leurs points de vue, s'informent sur les apports critiques des sciences humaines et cherchent la manière de vivre l'évangile au quotidien, dans tous les domaines de l'existence, et en particulier dans un secteur fondamental qui est celui de la rencontre de l'autre et de la sexualité.

Notes

1. Directeur des Feuilles Familiales et administrateur du CEFA.
2. Dans cet article, j'emploie le terme « chrétien », pour alléger le texte, en lieu et place de chrétien catholique et en référence à des événements de l'histoire de l'Église catholique.
3. Une récente polémique a été suscitée par Mgr LÉONARD, archevêque de Malines-Bruxelles, qui a déclaré dans *Pastoralia* d'octobre 2011 que « les divorcés remariés éviteront de solliciter des tâches qui les mettraient en position délicate de porte-à-faux, comme l'enseignement de la religion, par exemple, ou la direction d'une école catholique ». Déclaration qui a provoqué de nombreuses protestations, dont celle du Segec, qui a déclaré que ces propos étaient en contradiction avec le droit du travail.
4. WATTIAUX H., « Amour humain et fécondité. La morale entre tradition et renouveau », in *Revue théologique de Louvain*, 2008.
5. Cité dans SEVEGRAND M., « Convertir la théologie morale », in *Rue de la Pré-Voyance*. Essais sur la pensée de Pierre de Loch, Namur, Feuilles Familiales, 2001.
6. Le CECF était le nom porté à l'époque par les « Feuilles Familiales », qui regroupaient alors une maison d'édition, une revue pour les adultes (*L'amour et la vie*) et une revue pour les jeunes (*Demain*), un périodique bibliographique (*Ces livres, vos lectures*), une bibliothèque et une librairie spécialisée, ainsi qu'un service de consultations conjugales et familiales (orales ou écrites).
7. *À propos d'Humanae Vitae*, Feuilles Familiales, octobre 1968, n° 99, pp. 365 à 370.
8. Déclaration de l'épiscopat belge parue dans *Pastoralia*, n° 18, 9/9/1968.
9. DE LOCHT P., *Et pourtant je crois!*, Casterman, 1970.

CEFA^{asbl}
www.asblcefa.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Province du Brabant wallon

